

-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE-

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 juin 2008

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

1) Rappel du contexte

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile lui confèrent la compétence assainissement en matière de protection et mise en valeur de l'environnement.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a décidé de confier en 1996 la gestion de ce service à la Société Lyonnaise des Eaux pour une durée de 12 années selon un contrat de délégation de service public passé en vertu de la Loi de 1993 dite « Loi Sapin ». Ce contrat arrive à échéance le **30 juin 2008**.

Le service d'assainissement concerne aujourd'hui **5355 branchements, 2 postes de relèvement, 33 déversoirs d'orage, 3257 bouches et avaloirs, 93604 mètres linéaires de réseaux unitaires et 3997 mètres linéaires de réseaux pluviaux**.

L'ensemble de ces ouvrages permet la **collecte de 1 227 790 m³** d'eaux usées.

La collectivité a toujours été satisfaite du travail accompli, du professionnalisme et de la réactivité des équipes de la Lyonnaise qui travaille par ailleurs comme délégataire de l'eau potable (2002-2017) pour le compte de la CCPO et délégataire du SIVOM pour les stations d'épuration.

2) Procédure loi sapin

Suite à la fin programmée de la délégation de service public en cours d'exécution le 30 juin 2008 et par délibération du 03 octobre 2007, l'assemblée communautaire a approuvé le choix du mode de gestion délégué pour la gestion et l'exploitation du service chargé de l'assainissement collectif puis a autorisé Monsieur le Président à engager la procédure de Délégation de Service Public visant à confier la gestion et l'exploitation pour une nouvelle DSP de 12 ans sur la période 2008-2020.

La procédure à respecter est très formalisée et codifiée aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui a repris les termes de la « loi sapin » de 1993.

Toute la procédure a été respectée à la lettre, du choix des candidatures, à la sélection des offres, aux phases de négociation et de discussion avec le délégataire pressenti.

A l'issue des phases ultimes de négociation, les élus membres de la Commission Spéciale de Délégation de Service Public, le Bureau des Maires et le Président de la Communauté de Communes ont unanimement arrêté leur choix sur l'entreprise VEOLIA EAU basée à Sélestat qui présente une meilleure offre technique et financière que celle de la Lyonnaise des Eaux tout en permettant de **ne pas impacter les usagers sur le prix payé à l'abonnement ou en part variable**.

3) Choix par rapport à la régie

Le choix de la délégation de service à Obernai est ancien puisqu'il date du début des années 90 et a suivi la mise en place de la loi SAPIN de 1993 sur les délégations de service public. Ce choix n'a pas été contesté et a été renouvelé notamment fin 2007 et confirmé par l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de l'EPCI.

Les évaluations des coûts comparés entre le prix actuel , l'offre de VEOLIA et le coût estimé d'une régie est le suivant :

	Part fixe	Part variable	Eaux Pluviales	CA Total
SITUATION ACTUELLE	18,12 €	0,0716 €	11 187,38 €	
Chiffre d'affaires	97 032,60 €	87 853,20 €	22 374,76 €	207 260,56 €
VEOLIA	18,00 €	0,060 €	11 000,00 €	
Chiffre d'affaires	96 390,00 €	73 620,00 €	22 000,00 €	192 010,00 €
REGIE	18,00 €	0,641 €	11 000,00 €	
Chiffre d'affaires	96 390,00 €	786 738,00 €	22 000,00 €	905 128,00 €

Branchements	5 355
Cubages	1 227 000

4) Comparatif des prix de l'eau et de l'assainissement

Issu de l'observatoire de l'eau du Conseil Général du Bas-Rhin (*Chiffres 2008 issus des rapports annuels 2006 des gestionnaires*) :

Communes	Part Eau	Part Assainissement	TOTAL (TTC au m ³)
ERSTEIN	0.99	1.57	2.56
BARR	1.51	2.09	3.60
BENFELD	1.47	1.97	3.44
DAMBACH	0.89	1.85	2.74
SELESTAT	0.95	1.78	2.73
MOLSHEIM	1.13	1.73	2.86
ROSHEIM	1.29	2.2	3.49
OBERNAI	0.95	1.88	2.83

(Attention, ne tien pas compte du nouveau prix du délégataire VEOLIA, délibération du 19 juin 2008)

Fait à Obernai le 19 juin 2008,

Alphonse KOENIG
Vice-Président en charge de l'eau et de
l'assainissement

Bernard FISCHER
Président